

Présents : BERGER Frédéric, BILICHTIN Lydie, BILLEREY Philippe, BILLY Michel, CARREL Agnès, CASTELLETTI Dominique, CHEVILLEY Nathalie, COLOTTE Christian, CROCHET Jean-Claude, DELHIER Brigitte, DOUSSOT Pascal, FAVRET Jacky, GARRET Frédéric, GAZILLOT André, GIROD Jean-Pol, GRUNEWALD Gilles, HENNINGER Virginie, JUTZI Alain, LITZLER Christine, MARTEL Cédric, MERCIER Guy, MOLL Martine, MOLLIARD Romain, MOUGIN Marie-Claude, PAULIN Jean-Luc (remplaçant FENOUILLOT Noël), PERCEVAL Emmanuelle, PIERRE Nicolas, PITAVY Éliane, RACLOT Loïc, RICHTON Michel, RODRIGUES Pascal, SAINT-AVIT Sylvain, SPRINGAUX Florence, VIRIOT Jean-François (remplaçant LAMARRE Patrick).

Invités : les maires des 48 communes de la CCHVS

Excusés : LECORNEY Régis, MASSEZ Christiane, VERNIER Hubert

Agents présents : DEZIR Nathalie, ROUGET Magali, THIEBAUD Estelle

Propos introductifs : M. le Président rappelle le contexte législatif et la périodicité des réunions de la conférence des maires. Il propose ensuite un tour de table : chaque maire se présente et indique s'il est nouvel élu ou s'il a déjà réalisé un ou plusieurs mandats.

Le tour de table achevé, M. le Président déclare que la conférence des maires est installée et présente les éléments qui pourront être évoqués au cours de ce temps d'échanges.

1. Éoliennes, sites internet

M. BERTRAND a deux questions, deux réflexions :

Il aurait souhaité un positionnement de la CCHVS sur l'implantation d'éoliennes, et souhaité avoir un débat avec les autres élus pour pouvoir se positionner, car il n'est ni contre, ni pour.

Il aurait souhaité également créer un site internet pour la commune de Barges. Après contact avec le prestataire du site internet de la CCHVS et M. BERTRAND a constaté que la proposition financière est assez élevée (4 000€ pour un site + la maintenance de 50 € par mois). Il aurait souhaité que ce site internet pour sa commune soit un site vitrine, aussi, serait-il possible de faire une commande / une prestation groupée pour faire baisser les coûts ?

M. FAVRET intervient et précise l'existence de Campagnole (par le biais de l'association des maires ruraux – AMRF) pour réaliser un site internet : il existe un tarif préférentiel si adhésion à l'AMRF : 220 € par an. Le tarif est de 285 € si la commune n'est pas adhérente à l'AMRF.

Il y a également Panneau Pocket pour diffuser de l'information : le coût de souscription est de 180 € par an.

M. FAVRET profite de cette intervention pour évoquer un article de l'Est Républicain le concernant et le citant, qui retrace des bribes incorrectes, mélangées et hors de propos qui n'avaient pas vocation à être transformées en article. Cet article a été rédigé dans son dos. Il rappelle à tous les élus présents qu'il est pro-communauté de communes et non anti-communautés de communes. Il présente ses excuses pour cette intervention et le contenu de cet article.

M. le Président remercie M. FAVRET d'avoir apporté des précisions quant à cet article de presse.

M. FAVRET complète ses propos et rappelle que c'est la loi engagement et proximité qui permet que la conférence des maires ait lieu ce soir et que les communes ont pu être entendues pour être replacées au sein de l'intercommunalité. La Communauté de Communes doit être le prolongement des

communes. M. le Président rappelle que le but de la CCHVS est de retourner vers les communes et revient au sujet initial des sites internet pour les communes.

Il rappelle l'existence effective de la plateforme Campagnole. Il informe que si les communes souhaitent un site un peu plus haut de gamme, il est possible de se rapprocher d'un fournisseur local pour voir ce que l'on pourrait faire.

M. MERCIER propose qu'il y ait un site communautaire et que chaque commune ait un onglet / une catégorie qu'il puisse administrer directement.

M. le Président indique qu'en termes d'arborescence c'est plus compliqué à refaire. En revanche, depuis le site de la CCHVS il est possible de faire de l'interactivité : cliquer sur la carte pour renvoyer sur le site de la commune.

2. Recrutement de personnel & accompagnement par les agents de la CCHVS ; administration générale / comptabilité

Recrutement en personnel

M. MERCIER informe des problématiques auxquelles sont soumis les maires en cas d'absence pour maladie pour recruter un/e agent/e remplaçante. Il y aurait besoin d'avoir un vivier de remplacement pour ne pas être bloqué pendant plusieurs semaines lorsqu'une secrétaire de mairie est malade.

Mme BILICHTIN et M. le Président précisent qu'il existe le service des missions temporaires du CDG, qui permet de recruter temporairement des secrétaires de mairie. Cependant ce vivier est encore trop peu rempli. Les communes sont souvent bloquées pendant plusieurs semaines à plusieurs mois.

Dans un premier temps est proposé que le Centre de Gestion soit sollicité sur les possibilités, de leur côté. Dans ce même temps, il pourrait être intéressant de faire une enquête auprès des communes de la CCHVS, un état des lieux pour savoir qui à quel besoin en termes d'heures.

Il serait opportun de faire un diagnostic que ce soit sur le volet administratif (secrétaire de mairie), le volet technique, et également le remplacement de ces agents quand ils sont en congés.

Mme BILICHTIN indique qu'avec le CDG il y a actuellement deux secrétaires dévolues à notre secteur. Il appartient aux maires de se rapprocher du CDG.

M. JUTZI indique qu'une autre problématique actuelle avec les secrétaires, c'est la non possibilité de titulariser une secrétaire en poste. Le CDG a indiqué à M. JUTZI qu'il y avait des concours à passer et que ces concours sont compliqués. Les secrétaires ne réussissent pas nécessairement ces concours.

M. BERTRAND indique qu'il y a peut-être les VAE à mobiliser.

Accompagnement sur les dossiers complexes

Mme LITZLER souhaite intervenir quant aux dossiers très compliqués que les communes peuvent porter. Elle rappelle que Mme Magali ROUGET intervenait jusqu'alors pour accompagner les communes. Mme LITZLER souhaite savoir s'il sera possible d'avoir un agent de développement pour accompagner le montage de certains dossiers.

M. le Président souhaite que cela soit effectué dans la mesure du possible, à savoir les agendas respectifs. Il sera important de pouvoir prévisionner et prendre les dossiers bien en amont afin de pouvoir programmer un accompagnement par un agent.

M. le Président indique que cette mission d'accompagnement est un service d'intérêt communautaire et qu'il peut être acté que les agents de développement réalisent des missions d'accompagnement.

M. le Président indique que la CCHVS est en train de travailler à la réorganisation des services. Un pôle RH et administratif est en cours de réflexion pour avoir des personnes compétentes en RH, juridique et comptabilité. Il rappelle qu'il faut rédiger des contrats, réaliser les fiches de paie, réfléchir sur le statut.

Il faut que la CCHVS soit là pour ça : qu'elle puisse accompagner sur du statutaire, être le premier soutien des communes là-dedans. Il indique que c'est en cours de réflexion avec d'autres communautés pour pouvoir mutualiser sur ce type de poste. Toutefois, c'est un poste très technique donc peut-être compliqué.

Comptabilité publique et Trésor Public

M. MERCIER indique que quelque chose lui pose souci mais que ce n'est pas du ressort de la CCHVS : la comptabilité publique, qui est très complexe. Il souhaiterait que les communes puissent bénéficier d'une comptabilité privée / d'entreprise, pour savoir où on en est à un instant T. Quand on est nouveau maire et qu'il faut aller expliquer à son Conseil Municipal les opérations d'ordre qui ne servent à rien... parler des amortissements est également très compliqué. Il souhaiterait que l'on ait de la comptabilité d'entreprise, plus simple. Il souhaiterait que ces difficultés en comptabilité publique puissent être « remontées » à des interlocuteurs à un échelon supérieur.

M. FAVRET intervient à ce sujet, et indique qu'il y a un projet de loi 3D (Décentralisation, différenciation, déconcentration) en cours de réflexion et travail, qui pourrait devenir la loi 4D : décomplexification.

M. CROCHET intervient et indique que l'administration est ubuesque, et explique l'état 1209. Il a été décidé pendant la première vague COVID que si l'on ne voulait pas modifier les impôts il fallait néanmoins remplir un imprimé. Il a été nécessaire de remplir cet imprimé 3 fois différentes (1 fois rejeté pour mauvaise complétion, 1 fois une mauvaise case remplie, et la 3^e fois, il a fallu relancer l'envoi car le Trésor Public a indiqué n'avoir pas reçu le mail – il était reçu mais pas vu dans le flot des mails relus).

M. BERTRAND rappelle que des fois les erreurs en compta viennent du Trésor Public et que ce sont tout de même les communes qui subissent la réprimande des services du Trésor Public.

Mme CHEVILLEY évoque les nouvelles normes d'ouverture de la perception : elle sera d'une seule journée et sera uniquement du renseignement. Il n'y aura plus du tout de caisse. Ce nouveau mode d'ouverture ne rimera à rien et ne répondra pas aux besoins de la population. Mme CHEVILLEY indique que le Conseil Municipal de Jussey va prendre une motion pour faire remonter ceci. Les services de la commune de Jussey enverront le modèle de motion à la CCHVS qui la rediffusera à ses communes membres.

M. le Président indique en outre, qu'au 1^{er} janvier le territoire dépendra de Luxeuil en termes de TP.

Recrutement en personnel mutualisé

M. LECORNEY a fait remonter à M. le Président une problématique sur des agents mutualisés en termes de tonte pour le printemps / été sur le secteur d'Arbecy.

M. RODRIGUES demande si la CCHVS est une entreprise ou une communauté de communes. Il rappelle que les communes sont à gérer par elles-mêmes, que ce n'est pas à la CCHVS de tout gérer pour les communes.

M. MERCIER précise qu'il ne faut pas monter des services qui viennent en concurrence aux entreprises.

M. SAINT AVIT est d'accord sur le fait qu'il y a des entreprises de fauchage pour réaliser certaines missions. En revanche, il n'a pas d'employé communal et il indique que pour les communes n'ayant pas

d'employé communal des agents mutualisés peuvent avoir un intérêt (grille du cimetière à repeindre par exemple).

Mme HENNINGER évoque qu'il pourrait être intéressant pour les communes d'avoir un petit réseau de secrétaires / agents techniques pour avoir ce petit vivier / réseau d'info. Il faut que cela reste ponctuel et que cela n'empiète pas sur les entreprises. A l'heure actuelle sa commune a des besoins, et ce sont les élus qui font tout. Il serait opportun d'avoir ce service – payant. Et que chacun gère effectivement sa commune.

M. RODRIGUES invite M. le Président à créer un poste d'adjoint technique pour voir si les élus valideront. Et il indique que le coût d'un agent mutualisé qui interviendrait dans une commune ne doit pas être répercuté sur toutes les communes (pour les communes qui n'utiliseraient pas le service de cet agent mutualisé).

M. JUTZI évoque l'entreprise qui intervient dans sa commune, et les problématiques existant sur les dessus de trottoirs : si un agent et du matériel pouvaient être mutualisés sur plusieurs communes (avec paiement de la commune), cela pourrait être utile

3. Haut Débit & téléphonie

M. BILLY souhaite faire une intervention sur le haut débit : il estime intolérable que des communes soient laissées sur le bord de la route et qu'il est honteux de cesser la cotisation de 9 € par habitant. Il est également très désagréablement surpris d'entendre dire par les services ayant trait au raccordement numérique qu'une exploitation agricole n'est pas une entreprise. Il rappelle que le réseau cuivre de Bougey est très dégradé et que le jour où ce réseau lâchera, il n'y aura plus de débit du tout.

M. RACLOT précise que si la CCHVS arrêta de payer une cotisation à Haute Saône Numérique (HSN), c'est car HSN a fait une affermo-concession. Il ajoute que toute la Haute-Saône sera fibrée d'ici 2025. Le cuivre ne sera plus existant. La fibre sera principalement aérienne dans les villages. Dans un premier temps la fibre et le cuivre coexisteront. A terme il n'y aura plus le choix et tout le monde sera fibré.

Dans le cours du mandat la tendance sur le haut débit s'inversera. Il est toutefois rappelé par Mme DELHIER qu'à l'heure actuelle si l'on veut des installations de ménages dans les communes, il faut du numérique, qui contribue à l'attractivité du territoire.

M. RODRIGUES souhaite faire une intervention sur la couverture téléphonique. Il souhaite que la CCHVS tape du poing sur la table et qu'on arrête d'indiquer l'argument « ce sont les opérateurs privés ». M. RACLOT indique que des discussions sont en cours, et qu'effectivement les relevés de couverture de téléphonie mobile sur le territoire ne sont pas très bons pour l'instant.

M. RACLOT rappelle aux maires présents qu'il est important que chaque maire doit faire remonter ses problématiques à HSN en mettant la CCHVS en copie.

M. le Président demande à ce que chaque commune fasse remonter à la CCHVS (à M. le Président) les problématiques rencontrées. Une fois toutes les revendications compilées, la CCHVS retransmettra à HSN pour avoir plus de poids.

M. FAVRET rappelle l'agenda rural qui a été présenté au Conseil des Ministres ce jour : la 4G sur tous les pylônes en France en 2020, sans différenciation des opérateurs.

4. Nouvelles compétences communautaires

Petit patrimoine ou patrimoine local ou culturel

M. le Président souhaite que les maires réfléchissent à de nouvelles compétences pour la CCHVS.

Petit patrimoine et patrimoine local ou culturel : il rappelle que cela a toujours un coût : fontaine, lavoir, toiture d'église, ... Est-ce que la CCHVS pourrait aider financièrement (fonds de concours ou subventionnement) les communes sur le petit patrimoine ? Est-ce souhaitable ?

M. BERTRAND indique qu'il y a peut-être des personnes ressources pour aider à compiler tout cela, et avoir des accompagnements (en personnel) pour aider au montage des dossiers. Il indique avoir monté un dossier pour son église, mais avoir été retoqué par l'ABF, et a besoin de remonter l'intégralité du dossier. Cela prendra beaucoup de temps.

M. RODRIGUES indique qu'il est facile pour une commune de se faire subventionner le petit patrimoine : si elle n'entretient rien (n'a jamais rien entretenu) et qu'ensuite elle se fait financer du petit patrimoine, elle est gagnante. A son sens, il n'est pas juste d'intervenir si la commune n'a jamais rien fait pour son patrimoine / petit patrimoine.

M. le Président rappelle que chaque commune a des particularités. Il rappelle également que certaines communes n'ont pas du tout les moyens de refaire ce petit patrimoine. Il indique que c'est la solidarité communautaire et que cela fait partie des buts de la CCHVS.

M. MERCIER indique qu'il pourrait être proposé que ce financement du patrimoine / petit patrimoine ne soit que PARTIEL, et qu'il impliquerait donc que la commune intervienne tout de même.

M. le Président indique aux élus présents qu'il est important de déterminer un budget sur un tel sujet. M. GAZILLOT rappelle qu'il faut penser aux taux d'impositions pour les habitants du territoire et qu'il ne faudrait pas les augmenter pour financer ces interventions. M. le Président précise qu'il n'est pas prévu d'augmenter les impôts pour financer cette compétence. Cela serait à enveloppe financière constante.

M. RODRIGUES souhaite d'abord qu'un état des lieux du patrimoine des 48 communes soit réalisé avant d'imaginer des enveloppes.

Potentiels transferts de compétences obligatoires à venir

M. MERCIER rappelle également qu'il y aura sans doute des transferts de compétences obligatoires prochainement, et que ces transferts seront très onéreux et qu'il est important que la CCHVS puisse engager la réflexion sur ces transferts de compétences. Notamment la compétence scolaire.

Doit-on prendre la compétence scolaire ? Comment la finance-t-on ? La CCHVS exerce déjà la compétence périscolaire, elle pourrait donc assumer également la compétence scolaire, afin d'assurer ce volet de compétence intégralement.

GEMAPI : M. le Président rappelle que la GEMAPI est une compétence de la CCHVS. Jusqu'alors il y a des éléments pour plusieurs rivières (Gourgeonne et Ougeotte) mais il reste à venir des éléments sur le volet Saône, très important sur le territoire. Il y a un très grand chantier à venir, avec un syndicat en cours de création (Gourgeonne avec 40 000 € de participation de la CCHVS) et le volet Saône.

Questionnement quant à la taxe GEMAPI : faudra-t-il lever la taxe GEMAPI ?

Mme PITAVY souhaite revenir sur le volet des écoles (transfert de la compétence scolaire). Il ne faut pas parler que du volet financier. Il faut parler du volet projets, c'est important pour les maires de connaître et défendre les projets.

M. GAZILLOT demande où on en est sur les maisons de santé. M. le Président indique que le confinement a décalé tous les plans. Une consultation est en cours auprès des professionnels de santé et les retours sont bons.

Un Comité de Pilotage sera bientôt lancé quant aux maisons de santé, mêlant les communes d'accueil des projets immobiliers de santé. Une reprise des différents dossiers des communes aura lieu. Une programmation de l'ouverture sera ensuite envisagée. Il faut prendre en considération que les professionnels indiquant qu'ils souhaitent rejoindre le projet ne sont pas liés par contrat, et qu'il arrive

qu'ils se désistent. M. le Président rappelle que les commissions finances et bâtiments permettront à chacun d'être informé sur ces projets.

M. SAINT-AVIT parle comme compétence à venir du volet incendie : le SDIS est actuellement en train de faire l'état des lieux des bornes incendies sur le territoire. Toutes les bornes installées ne sont pas fonctionnelles. Il précise également qu'il faut faire attention avec les réserves incendies à mettre en place sur les communes, sur le volet mises aux normes. Il faut être très prudent et être vigilant sur ces installations pour le cas où un incendie avec décès aurait malheureusement lieu, car il y aurait mise en jeu de la responsabilité du maire.

M. le Président profite de cette intervention pour indiquer que la question du contrôle des bornes incendies en mutualisé a été posée par M. LECORNEY, afin de faire diminuer les coûts. Les élus présents semblent approuver ce service à mutualiser.

5. Voirie

M. DOUSSOT souhaite évoquer un problème sur de la voirie dans sa commune qui ne peut être pris en charge par la CCHVS. Il souhaiterait que la CCHVS fasse un geste à ce sujet.

M. SAINT-AVIT indique que si l'on commence à rentrer chez l'un, on va devoir aller chez tout le monde. Des règles et des limites ont été fixées et qu'il est important de s'y tenir. M. SAINT-AVIT a été voir également un problème d'élagage dans la commune de M. DOUSSOT : les parties à élaguer sont en agglomération, aussi il n'est pas possible d'avoir une intervention de la CCHVS.

Rappel est fait du règlement d'intervention en voirie actuellement : On va du panneau d'agglomération au panneau d'agglomération. La CC peut aider à monter les dossiers, mais elle n'ira pas aider financièrement dans l'état actuel du règlement.

6. Pacte de gouvernance

Il ressort de tous les échanges qu'il est intéressant d'inscrire le volet mutualisation dans le pacte de gouvernance : à quel degré l'inscrit-on ? Sur des achats groupés ? Sur de la mise à disposition de personnel ? Sur du recrutement mutualisé ?

Il est nécessaire de faire une commission de travail sur le pacte de gouvernance pour voir ce que l'on met dedans. C'est à retravailler, mais attention à ne pas charger ce pacte afin qu'il corresponde aux réalités du territoire.

7. PLU - Intercommunal

M. le Président rappelle le contexte législatif quant à cette compétence. Il rappelle que les élus seront amenés à se positionner quant à la prise de cette compétence, ou à son opposition.

M. SAINT-AVIT rappelle que beaucoup de communes sont en RNU (donc gérées par l'État sur le volet urbanisme). C'est très compliqué à l'heure actuelle d'être géré par l'État, car il n'autorise pas à faire une construction dès que l'on est à plus de 50 m de part et d'autre de la rue. M. SAINT-AVIT se pose la question de faire une carte communale pour pouvoir faire du constructible. Il souhaite savoir si des communes pourraient être intéressées.

M. le Président et Mme BILICHTIN indiquent qu'il n'est plus possible de faire de carte communale. Après examen, il est précisé que ces documents peuvent toujours être élaborés.

Est évoquée la problématique de consommation des espaces, et la révision des documents d'urbanisme, les problématiques de compensation des zones humides.

Mme CARREL est extrêmement surprise : on favorise la croissance et la concentration dans certains domaines (départements de montagne, autorisés à urbaniser et construire en densification), et dans la Haute Saône nous sommes contraints.

Est évoqué qu'à l'heure actuelle il y a obligation de travailler sur les dents creuses, et qu'il n'est pas possible de s'étaler. Mme LITZLER a souhaité savoir si elle devait faire une tour en hauteur comme dans une autre commune haut-saônoise, lui a été répondu que ce n'était pas possible.

M. RACLOT indique que le PLU-Intercommunal aurait un intérêt sur le volet industriel et commercial, et qu'en réalité, même en volet résidentiel c'est intéressant. La réflexion pourrait être à mener.

M. le Président préférerait que chaque commune garde la maîtrise de son foncier

M. MERCIER trouve dommage qu'un conseil communautaire n'ait pas eu lieu plus tôt quant à cette réflexion sur l'urbanisme, car la fin de l'année est dans un mois, et les communes devront s'être positionnées d'ici là.

M. BERGER indique que son centre village meurt, et qu'il faudrait d'abord faire vivre les centres villages avant de s'étendre sur les terres agricoles.

M. BILLY évoque que dans sa commune il est bloqué, car il faut reconstruire à l'identique.

8. Projets communaux – recherche de fonds

Dès que les communes ont un projet il ne faut pas hésiter à faire remonter aux services de la CCHVS. La CCHVS a parfois connaissance d'appels à projets, de fonds à mobiliser et peut de ce fait accompagner les communes.

9. Défibrillateurs

M. le Président indique qu'il va proposer un groupement de commandes pour faire baisser les prix.

Avoir un défibrillateur est une bonne chose selon M. GRUNEWALD, mais combien de personnes savent faire un massage cardiaque ? Il serait important que les gens soient formés à ce sujet.

Un recensement des besoins en défibrillateurs sera réalisé.

En l'absence d'autres questionnements et d'autres interrogations, la séance est levée à 22h05.

Récapitulatif des actions à mettre en œuvre :

- Contacter un prestataire de site internet pour voir si on peut avoir une offre en dégressif
- Compiler les revendications des communes à HSN (téléphonie mobile)
- Relayer la motion proposée par Jussey aux communes concernant les évolutions du TP
- Faire un état des lieux des communes en matière de : besoins en administratif, technique. (nombre d'heures sur chaque poste). Mutualisation d'agents pour de la tonte.
- Assistance des agents de la CCHVS pour monter les dossiers : petit patrimoine, projets d'envergure.
- Renvoyer une délibération aux élus pour s'opposer au transfert de la compétence PLU-intercommunal ou y être favorable.
- Faire le tour de toutes les communes qui souhaitent faire l'acquisition d'un défibrillateur pour faire une acquisition en groupé. Cette acquisition pourrait avoir lieu en 2021.